

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
Le 4 août 2008

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 4 août 2008 à 19h30 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseiller(e)s Julie Jones, Richard Couture, Pierre Paquette, Jean-Pierre Lessard, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est également présente.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h30 par M. le Maire, Réal Ouimette.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-08-04/141

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que distribué.

3.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL:

3.1. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 JUILLET 2008.

2008-08-04/142

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accepter le procès verbal de la session régulière du 7 juillet 2008.

3.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL

3.2.1 TRAVAUX CHEMIN MALTAIS – AUTORISATION FERMETURE CHEMIN

2008-08-04/143

Considérant que le Ministère des transports a l'intention de procéder au remplacement de la structure P-16573 sous le chemin Maltais, au dessus du ruisseau Tremblay;

Considérant que ces travaux requièrent la fermeture complète du chemin pendant 3 jours consécutifs;

Considérant que la Municipalité doit donner son autorisation vis-à-vis cette fermeture;

Considérant qu'il y a 4 propriétaires résidentiels affectés par cette fermeture;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture complète du chemin à condition que le Ministère des transports et ses représentants respectent les conditions suivantes :

Que tous les propriétaires riverains du Chemin Tremblay soient avisés des travaux et des échéanciers.

PROCÈS VERBAUX



3.2.1 TRAVAUX CHEMIN MALTAIS (suite)

Que tous les propriétaires acceptent de composer avec les conditions de la fermeture du chemin incluant les moyens misent à leur disposition pour minimiser les inconvénients et ce, pour la durée de la fermeture.

Que le Ministère et ses représentants s'assurent que toutes les mesures de sécurité civile soient mise en place (urgence médicale, incendies, etc.) pour assurer la protection de la personne et des biens.

Que le Ministère assume l'entière responsabilité vis-à-vis les personnes et les biens affectés par ces travaux.

Qu'advenant un événement regrettable que le Ministère soit responsable des dommages et de la compensation aux sinistrés s'il y a lieu.

4.0 RAPPORT :

4.1 Régie des déchets

Françoise Bouchard précise qu'une décision relative à l'agrandissement de la plate-forme de compostage pour recevoir les déchets de Sherbrooke sera finalisée cet automne. La régie a décidé d'acheter les équipements pour l'entretien du site et le financement se fera sur 10 ans. Le traitement du lixiviat se fera sur place, la préparation de l'appel d'offre est en cours. La Régie a procédé au remboursement du trop perçu pour les 6 premiers mois de l'année. La Ville de Coaticook soumissionnera pour les travaux d'installation d'une ligne à haute tension.

4.2 Voirie :

4.2.1 FACTURATION SERVICE – REPÉRAGE

2008-08-04/144

Considérant que l'inspecteur municipal a effectué une recherche d'un puits privé il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de facturer M. Pierre Lynch pour son temps (\$25.00/heure), le déplacement et \$5.00 pour l'utilisation du détecteur de métal.

4.2.2 BRIS D'ENSEIGNE

2008-08-04/145

Considérant le bris d'une enseigne propriété de la Municipalité par M. Daniel Cloutier; il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de facturer celui-ci pour son remplacement.

4.2.3 CREUSAGE DE FOSSÉ CHEZ ROGER LESSARD

2008-08-04/146

Considérant la demande de M. Roger Lessard pour le creusage de fossé afin d'éviter le refoulement de ses drains;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal à nettoyer le fossé et de vérifier avec nos aviseurs légaux la responsabilité de la municipalité envers les propriétaires qui drainent leur terrain dans les fossés de la municipalité.

PROCÈS VERBAUX



- 2008-08-04/147
- 4.2.4 **FACTURATION RELATIVE À L'OUVERTURE DE L'EAU**
- Considérant que M. Jonathan Couture et Annick Rivard ont été facturés pour l'ouverture de l'entrée d'eau suite à un bris;
- Considérant qu'en réalité ces propriétaires ont effectué eux-mêmes l'ouverture et la fermeture de l'eau, sans autorisation de la municipalité;
- Considérant que l'inspecteur a dû se déplacer lors des travaux;
- Il est proposé par le conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'annuler la facture tout en leur signifiant qu'il est interdit de toucher aux équipements de la municipalité.
- 2008-08-04/148
- 5.0 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:**
- Proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de juillet et autorise la directrice générale à la déposer aux archives de la municipalité.
- 6.0 **TRÉSORERIE:**
- 2008-08-04/149
- 6.1.1 **PRÉSENTATION DES COMPTES:**
- Proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants présentés par la Secrétaire-trésorière, dont un certificat de disponibilité de crédits a été émis pour les dépenses encourues, soient acceptés et payés.
- Comptes payés
- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| Bell Mobilité | 79.12 |
| Charbonneau Lynda | 25.00 |
| Imperial Oil | 225.15 |
| PG Govern Qc Inc. | 10.10 |
| Ministre du Revenu du Québec | 1 557.31 |
| Receveur général du Canada | 772.68 |
| Total des comptes payés | <u>\$ 8 948.02</u> |
- Comptes à payer
- | | |
|--------------------------------|------------------|
| Bell Canada | 114.45 |
| Bérubé Catherine | 61.66 |
| Brus Mary | 75.44 |
| Gravière Pierre Cloutier | 299.12 |
| Coaticook Informatique | 56.44 |
| Desbiens Lawrence | 62.00 |
| Les Entreprises Éric Groleau | 399.85 |
| Stanley & Danny Taylor | 3 423.87 |
| Hydro Québec | 1 100.78 |
| Laboratoires d'Analyses SM | 293.48 |
| Lafaille France | 69.00 |
| Lamoureux Pontiac Buick | 106.37 |
| Le Maître Jardinier | 1 354.50 |
| Ministre du Revenu du Québec | 2 208.85 |
| Paquette Pierre | 85.00 |
| Receveur Général du Canada | 937.90 |
| Société Mutuelle de Prévention | 282.19 |
| Société Canadienne des Postes | 20.05 |
| Travaux Légers Enr. | <u>1 690.08</u> |
| | 12 641.03 |

PROCÈS VERBAUX



Assainissement

Martel, Brassard, Doyon 108.64

Salaires : **5 890.50**

18 640.17

Total comptes à payer **\$27 588.19**

6.1.2 FACTURE TEKNIKA

2008-08-04/150

Considérant que la Municipalité a reçu une facture de Teknika HBA Inc. relative à la soumission reçue le 18 avril dernier;

Considérant que la municipalité a adopté la résolution no 2006-08-07/143 mandatant la firme Teknika HBA Inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que pour les services durant la construction;

Considérant que lesdits mandats sont conditionnels à l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMR;

Considérant que la Municipalité a dû adopter un deuxième règlement d'emprunt suite à l'ouverture des soumissions;

Considérant que cette autorisation n'est pas encore obtenue;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de cette facture sur réception de l'acceptation du règlement no 99 présenté au MAMR immédiatement après son approbation par les personnes habiles à voter le 7 juillet dernier.

6.2 RAPPORT FINANCIER

La secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour la période finissant le 31 juillet 2008.

6.3 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

6.3.1 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

2008-08-04/151

Il est proposé par le Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- Corporation les Comptonales;
- Fondation Jé;
- Action St-François.

6.3.2 SUBVENTION - POLITIQUES ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

2008-08-04/152

Considérant l'adoption par la municipalité d'une politique d'accès à la propriété;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention selon les critères de la politique, comme suit :

Pour l'achat d'une maison à Nathalie Blackburn et Sébastien Fauteux; effective le 14 juin 2008;

Pour la construction d'une maison à Francis Brouillard et Valérie Sage; effective le 1^{er} juillet 2006.

La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

PROCÈS VERBAUX



- 2008-08-04/153
- 6.3.3. PAVAGE RUE ST-ALEXANDRE
- Considérant les travaux d'égout effectués sur la rue St-Alexandre, il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'autoriser des travaux de pavage de 2 350 \$ plus taxes.
- 2008-08-04/154
- 6.3.4 TRAVAUX DE PAVAGE – CHEMIN COWARD
- Considérant que la Députée, Mme Johanne Gonthier accorde une subvention de 15 000\$ pour la réalisation des travaux relatifs au resurfaçage du chemin Coward;
- Considérant que les coûts relatifs au pavage ont doublé depuis 1 an;
- Il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'aller en appel d'offre pour la réalisation des travaux.
- Une demande de subvention additionnelle sera effectuée auprès de la Députée, Mme Johanne Gonthier étant donné l'augmentation des coûts.
- 2008-08-04/155
- 6.3.5. REMBOURSEMENT DE TAXES – FERME DES HAUTES COLLINES
- Considérant la vente d'une partie de la Ferme des Hautes Collines, il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement des taxes au montant de \$1 438.89 à Ferme des Hautes Collines.
- 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS – rien à signaler.
- 8.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT – Rien à signaler.
- 9.0 AFFAIRES NOUVELLES
- 2008-08-04/156
- 9.1 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - NOVEMBRE 2008 - EXTRAIT DE L'ÉTAT
- Considérant que conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec (L.R.Q., Chapitre C27.1), la secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;
- Considérant que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;
- Sur proposition du conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues n'excèdent pas \$50.00 au 31 décembre 2007, auront été payées et/ou pour lequel une entente de paiement pour les taxes aura été conclue avec la secrétaire-trésorière, avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles;

9.2 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - LE 13 NOVEMBRE 2008 - AUTORISATIONS AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

2008-08-04/157

ATTENDU que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

SUR PROPOSITION du Conseillère Françoise Bouchard, il est résolu :

- a. D'autoriser la secrétaire-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de Dixville, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 13 novembre 2008 ;
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Municipalité de Dixville, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- d. D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 31 décembre 2008, et ce sujet à la vente à l'enchère.

9.3 ADOPTION DE LA MÉTHODE DE CALCUL MODIFIÉE DE REMBOURSEMENT DE LA TPS

2008-08-04/158

Considérant que la municipalité serait avantagée par l'utilisation de la méthode simplifiée pour demander un remboursement de la TPS;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire ses demandes de remboursement selon la méthode ci-haut.

9.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – SIGNATURE DU CONTRAT

2008-08-04/159

Considérant que le 22 avril dernier, la municipalité et la Firme de consultants Teknika HBA Inc. ont procédé à l'ouverture des soumissions relatives aux travaux d'assainissement des eaux usées à Dixville;

Considérant que les 3 plus bas soumissionnaires conformes aux exigences des plans et devis se résument comme suit :

1.	Excavation M. Toulouse Inc.	3 409 436.33 \$
2.	T.G.C. inc	3 966 043.75 \$
3.	Germain Lapalme & fils inc.	3 986 823.21 \$

Considérant que Teknika HBA Inc., suite à l'analyse des soumissions, suggère d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excavation M. Toulouse Inc. pour un montant de 3 409 436.33 \$, incluant les taxes;

Considérant que de nombreux éléments; tel que la relocalisation de la station d'épuration, l'augmentation du coût de la vie depuis l'estimation des coûts ayant servie de base à la rédaction du protocole d'entente en 2006 et, principalement, les nouvelles règles du marché; ont fait grimper le cout des travaux de 40%;

Considérant que la Municipalité a fait une demande auprès du MAMR pour que le coût maximum admissible des travaux soit ajusté selon le résultat de la soumission ci-haut et qu'une réponse est attendue dans les jours qui suivent;

Considérant que la différence de coût entre les deux plus basses soumissions est de l'ordre de 500 000 \$ et que la date limite de signature du contrat est le 18 août 2008;

Considérant que le Ministère du développement durable et de l'environnement doit statuer sur certains aspects dans les jours qui suivent, ce qui pourrait modifier les travaux;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'autoriser le Maire et la Directrice générale/Secrétaire-trésorière à signer le contrat d'exécution des travaux relatif à l'assainissement des eaux avec Excavation M. Toulouse Inc. dès réception de la confirmation du MAMR de l'octroi d'une subvention selon les spécifications du règlement d'emprunt no 99.

De plus, la municipalité devra faire mention dans le contrat de l'obligation d'obtenir tous les autorisations du Ministère du Développement Durable et des Parcs avant l'exécution des travaux.

PROCÈS VERBAUX



2008-08-04/160

9.5 PROJET D'ACHAT D'UN CAMION – COLLECTE DE DÉCHETS

Considérant que M. Jean-Claude Daoust présente un projet préliminaire relatif à l'achat regroupé d'un camion à déchets;

Considérant que le conseil est d'avis que ce projet pourrait réduire les coûts de la collecte des déchets;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité de poursuivre cette étude afin de déterminer avec exactitude les avantages d'un tel regroupement et ce avant que chacune des municipalités retournent en appel d'offres pour l'année 2008.

2008-08-04/161

9.6 VILLE DE COATICOOK – DEMANDE DE COMPENSATION POUR LES VOIES D'ACCÈS À LA RÉGIE DES DÉCHETS

Considérant que la Ville de Coaticook réclame une compensation pour les voies d'accès à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook pour tout matériel entrant au site, tel que décrit dans leur lettre du 8 mai 2008;

Considérant qu'une entente en date du 28 mars 2007 a déjà été conclue entre la Ville de Coaticook et la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook afin de payer à la Ville de Coaticook une compensation de \$1.00/tonne (annuellement indexée à l'IPC) sur les matières résiduelles entrant au site d'enfouissement de la Régie;

Considérant que la Municipalité de St-Herménégilde a adopté une résolution dans laquelle elle s'oppose à cette demande de compensation pour les voies d'accès de la Ville de Coaticook;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'appuyer St-Herménégilde et informer la Régie ainsi que la Ville de Coaticook et toutes les municipalités de la MRC de Coaticook de notre opposition à cette compensation à la Ville de Coaticook.

10.0 AVIS DE MOTION – rien à signaler.

2008-08-04/161

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité de levée la présente session du conseil à 22h00.

Maire

Directrice générale